

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Brussels, November 1980

THE COMMISSION PROPOSES COMMUNITY PRICES FOR  
FISHERY PRODUCTS IN 1981 (1)

The Commission of the European Communities has made proposals to the Council of Ministers as to the prices that should apply to fishery products in the marketing year from 1 January to 31 December 1981.

The Commission proposes that, in 1981, the 1980 guide prices should continue to apply to anchovies, prawns, Atlantic and Mediterranean sardines, mackerel and frozen sardines and squid, and that the guide prices should be increased by 3% to 12% in the case of other fresh products and by 1% to 4% in the case of frozen products (see Annexes 1 and 2).

The guide-price proposals are based, in particular, on the trend in market prices over the last three years. They take account of the uncertainty and sensitivity of the market in fishery products since early 1979 and the consequent need for a cautious price policy due consideration being given to the interests of fishermen, processors and consumers. The proposed increases will have no effect on market prices, which are, and will remain, generally higher than the withdrawal prices derived from the guide prices.

The Commission is proposing, at the same time, new intervention prices for sardines and anchovies (Annex 3). These prices have usually been fixed at 45% of the guide price for the products in question. Lastly, the Commission proposes a 12% increase in the Community producer price for tunny for the canning industry (Annex 4).

---

1) COM(80)743 final.

**ANNEXE 1**

**PRIX D'ORIENTATION " POISSONS FRAIS "**

*(en Escus)*

Espèce	Caractéristiques commerciales (*)			Prix d'orientation proposition 1981	prix d'orientation en vigueur 1980
	Catégorie de fraîcheur	Taille	Présentation		
1. Harengs	Extra, A	1	Poisson entier	329	313
2. Sarlines <i>Clupea pilchardus</i> Walbaum :	Extra Extra	2	Poisson entier	511	511
		2	Poisson entier	370	370
3. Rasclisses du Nord ou sébastes ( <i>Sebastes marinus</i> )	A	2	Poisson entier	654	629
4. Cabillauds	A	2	Poisson vidé, avec tête	816	756
	ou A	3	Poisson vidé, avec tête		
5. Lieus noirs	A	2	Poisson vidé, avec tête	503	449
	ou A	3	Poisson vidé, avec tête		
6. Eglefins	A	2	Poisson vidé, avec tête	651	581
	ou A	3	Poisson vidé, avec tête		
7. Merlans	A	2	Poisson vidé, avec tête	603	585
	ou A	3	Poisson vidé, avec tête		
8. Maquerons	Extra ou A	1	Poisson entier	267	267
		2	Poisson entier		
9. Anchois	Extra	2	Poisson entier	475	475
10. Plies ou carrelets	A ou A	2	Poisson vidé, avec tête	708	du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril 1981: 708
		3	Poisson vidé, avec tête		du 1 <sup>er</sup> mai au 31 décembre 1981: 853
11. Merlus	A	2	Poisson vidé, avec tête	1 692	1.689
12. Crevettes grises du genre <i>Crangon</i> sp.p.	A	1	Simplement cuites à l'eau	1 246	1.246

(\*) Les catégories de fraîcheur, tailles et présentations sont celles définies en application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 100/76.

**ANNEXE 2**

**PRIX D'ORIENTATION "POISSONS CONGELÉS"**

*(en Euro)*

Groupes de produits	Caractéristiques commerciales	Prix d'orientation prop. 1981	prix d'orient. en vigueur 1980
Sardines	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	381	381
Dorades de mer des espèces <i>Dentex dentex</i> et <i>Pagellus</i>	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	963	949
Calmars ( <i>Loligo sp. p.</i> )	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 888	1.851
Calmars ou encornets ( <i>Ommastrephes sagittatus</i> , <i>Todarodes sagittatus</i> et <i>Illex sp. p.</i> )	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	938	938
Seiches des espèces <i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i> , et <i>Sepiola rondeletii</i>	Congelées, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 299	1.286
Poulpes des espèces <i>Octopus</i>	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	987	949

**ANNEXE 3**

**PRIX D'INTERVENTION POUR LES SARDINES ET LES ANCHOIS**

*(en Euro)*

Espèce	Caractéristiques commerciales (*)			Prix d'intervention prop. 1981	prix d'interv. en vigueur 1980
	Catégorie de fraîcheur	Taille	Présentation		
1. Sardines :					
a) de l'Atlantique	Extra	2	Poisson entier	230	230
b) de la Méditerranée	Extra	2	Poisson entier	167	167
2. Anchois	Extra	2	Poisson entier	214	214

(\*) Les catégories de fraîcheur, tailles et présentations sont celles définies en application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 100/76.

**ANNEXE 4**

**PRIX A LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE DES THONS DESTINES A L'INDUSTRIE DES CONSERVES.**

*(en Euro)*

Produit	Caractéristiques commerciales	Prix à la production communautaire prop. 1981	prix à la prod. en vigueur 1980
Thons à nageoires jaunes	Entiers, ne pesant pas plus de 10 kg/pièce	1 045	933

TALSMANDENS GRUPPE  
PRÆCHERGRUPPE  
SPØKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION**  
**INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, novembre 1980

**LA COMMISSION PROPOSE LES PRIX COMMUNAUTAIRES POUR LA  
PECHE EN 1981 (1).**

La Commission des Communautés Européennes vient de proposer au Conseil de Ministres les prix applicables dans le secteur de la pêche pour la prochaine campagne allant du 1er janvier au 31 décembre 1981.

Elle propose de reconduire, en 1981, pour les anchois, les crevettes, les sardines de l'Atlantique et de la Méditerranée, les maquereaux et pour les sardines et calmars congelés, le prix d'orientation valable pour 1980 et de prévoir une légère augmentation du prix d'orientation allant de 3 % à 12 % pour les autres produits frais et de 1 % à 4 % pour les produits congelés. (voir annexes 1 et 2).

Les propositions pour les prix d'orientation se basent notamment sur l'évolution des prix de marché au cours des trois dernières campagnes. Elles tiennent compte de la situation incertaine et sensible qui a caractérisé le marché des produits de la pêche depuis le début de 1979 et qui nécessite une politique de prix prudente tenant compte des intérêts des pêcheurs, de l'industrie de transformation et des consommateurs. Les augmentations proposées n'auront pas de répercussions sur les prix de marché qui sont et resteront en général plus élevés que les prix de retrait dérivés des prix d'orientation.

La Commission propose, en même temps, de nouveaux prix d'intervention pour les sardines et les anchois (annexe 3). Ces prix sont traditionnellement fixés à 45 % des prix d'orientation pour les produits en cause. Enfin, pour le prix à la production communautaire de thons destinés à l'industrie des conserves, la Commission propose une augmentation de 12 % (annexe 4).

(1) COM(80) 743 final

## ANNEXE 1

## PRIX D'ORIENTATION " POISSONS FRAIS "

(en francs)

Espèce	Caractéristiques commerciales (*)			Prix d'orientation proposition 1981	prix d'orientation en vigueur 1980
	Catégorie de fraîcheur	Taille	Présentation		
1. Harengs	Extra, A	1	Poisson entier	329	313
2. Sardines <i>Clupea pilchardus</i> Walbaum :					
a) de l'Atlantique	Extra	2	Poisson entier	511	511
b) de la Méditerranée	Extra	2	Poisson entier	370	370
3. Rascasses du Nord ou sébastes ( <i>Sebastes marinus</i> )	A	2	Poisson entier	654	629
4. Cabillauds	A ou A	2 3	Poisson vidé, avec tête	816	756
	A	3	Poisson vidé, avec tête		
5. Lieux noirs	A ou A	2 3	Poisson vidé, avec tête	503	449
	A	3	Poisson vidé, avec tête		
6. Eglefins	A ou A	2 3	Poisson vidé, avec tête	651	581
	A	3	Poisson vidé, avec tête		
7. Merlans	A ou A	2 3	Poisson vidé, avec tête	603	585
	A	3	Poisson vidé, avec tête		
8. Maquereaux	Extra ou A	1 2	Poisson entier	267	267
	A	2	Poisson entier		
9. Anchois	Extra	2	Poisson entier	475	475
10. Plies ou carrelets	A ou A	2 3	Poisson vidé, avec tête	du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril 1981: 708 du 1 <sup>er</sup> mai au 31 décembre 1981: 851	du 1.1. au 31.3.80: 708 du 1.4 au 31.12.80: 774
	A	2	Poisson vidé, avec tête		
11. Merlus	A	2	Poisson vidé, avec tête	1 892	1.689
12. Crevettes grises du genre <i>Crangon</i> spp.	A	1	Simplement cuites à l'eau	1 246	1.246

(\*) Les catégories de fraîcheur, tailles et présentations sont celles définies en application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 100/76.

## ANNEXE 2

## PRIX D'ORIENTATION "POISSONS CONGELÉS"

(en Euro)

Groupe de produits	Caractéristiques commerciales	Pris	prix d'orient. en vigueur 1980
		d'orientation prop. 81	
Sardines	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	381	381
Dorades de mer des espèces <i>Dentex dentex</i> et <i>Pagellus</i>	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	963	949
Calmars ( <i>Loligo sp. p.</i> )	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 888	1.851
Calmars ou encornets ( <i>Ommastrephes sagittatus</i> , <i>Todarodes sagittatus</i> et <i>Illex sp. p.</i> )	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	938	938
Seiches des espèces <i>Sepia officinalis</i> , <i>Rossia macrosoma</i> , et <i>Sepioida rooseffii</i>	Congelées, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 299	1.286
Poulpes des espèces <i>Octopus</i>	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	987	949

## ANNEXE 3

## PRIX D'INTERVENTION POUR LES SARDINES ET LES ANCHOIS (en Euro)

Espèce	Caractéristiques commerciales (*)			Pris d'intervention prop. 1981	prix d'interv. en vigueur 1980
	Catégorie de fraîcheur	Taille	Présentation		
1. Sardines :					
a) de l'Atlantique	Extra	2	Poisson entier	230	230
b) de la Méditerranée	Extra	2	Poisson entier	167	167
2. Anchois	Extra	2	Poisson entier	214	214

(\*) Les catégories de fraîcheur, tailles et présentations sont celles définies en application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 100/76.

## ANNEXE 4

## PRIX A LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE DES THONS DESTINES A L'INDUSTRIE DES CONSERVES.

(en Euro)

Produit	Caractéristiques commerciales	Pris à la production	prix à la prod. en vigueur 1980
		communautaire prop. 1981	
Thons à nageoires jaunes	Entiers, ne pesant pas plus de 10 kg/pièce	1 045	933